

Règlement des concours sélectifs du Championnat France Anes et Mulets

Article 1 Conditions de participation

Le Championnat France Anes et Mulets est ouvert aux ânes et aux mulets de 3 ans et plus, sans distinction de sexe ou de race.

Un même animal peut participer à autant d'épreuves que l'engageur le souhaite.

Les inscriptions s'effectuent sur le site d'engagement www.equides-excellence.fr, conformément aux modalités fixées par l'organisateur sans qu'aucun recours pour dépassement de délais ne soit possible auprès de France Anes et Mulets.

Les épreuves d'attelage sont ouvertes aux paires.

Article 2 Responsabilités

Les propriétaires des animaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des dégâts ou dommages causés par les animaux qui restent sous la responsabilité de leur meneur pendant toute la durée des épreuves.

Article 3 Tenue / matériel

Les engageurs veilleront à présenter des animaux, meneurs et matériel dans des conditions optimales. Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des meneurs et grooms correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. Un meneur doit obligatoirement être coiffé avec les mains gantées et le tablier de meneur.

Article 4 Respect du bien-être animal et des obligations réglementaires

Le Championnat France Anes et Mulets s'appuiera sur le règlement général du Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail.

Article 5 Disciplines / épreuves / concours

Le Championnat France Anes et Mulets comprend 3 disciplines correspondant aux 3 principales utilisations des ânes et mulets :

- Bât
- Attelage
- Traction

Chaque discipline comprend 2 épreuves réglementées par la fédération, identiques aux épreuves du Trophée National de l'Ane, dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

Bât :

- Complicité en main
- Parcours de bât en main

Attelage :

- Maniabilité attelée au temps
- Maniabilité attelée aux points

Traction :

- Traction puissance
- Traction de précision

Un concours comporte au moins une épreuve parmi les 6 épreuves réglementées.

Pour chaque discipline, l'organisateur peut combiner une de ces épreuves réglementées à une épreuve de son choix, non décrite dans le présent règlement (ou combiner les deux épreuves réglementées).

Article 6 Modalités de l'épreuve de complicité en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Le but est d'effectuer un parcours très simple, de façon harmonieuse, incluant quatre difficultés légères dont un lâcher dans une zone matérialisée au sol.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 10 s par non franchissement,
- 2 s par pied sorti de la zone, 10 s si sortie complète de la zone,
- jusqu'à 10 s pour gestes ou indications vocales intempestives,
- 3 refus sur une difficulté = suivante.

Article 7 Modalités de l'épreuve de parcours de bât en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : bât adapté, licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure imposée au pas, chronométrée avec un temps limite.

Sept difficultés de "bât loisir", par exemple : portique avec lanières, bâche ou moquette de couleur vive, plancher bois, serpentine avec drapeaux, couloir marqué au sol de 2 m de large avec surprise sonore, bouteilles en plastique écrasées, chicane de barres de jumping.

L'épreuve est notée sur 80 : chaque obstacle est noté sur 10 points + 10 points sur la manière générale.

Pénalités :

- faute d'allure : 2 points par foulée,
- faute de main, traction : 2 points par faute,
- 3 refus sur une difficulté = suivante.

Trois difficultés non franchies entraînent la disqualification.

Article 8 Modalités de l'épreuve de traction puissance

Ordre de passage : matchs 2 par 2 tirés au sort.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes.

Menage sans fouet ni stick.

Allure imposée au pas.

Epreuve de traction avec portes et déchargement.

Départ attelé et traîneau chargé : 8 charges = 120 kg (le poids pourra être modulé en fonction de la qualité du terrain). Les charges seront fournies par l'organisation.

Matchs successifs en miroir.

But du jeu : est vainqueur du match, le 1^{er} ayant vidé toutes ses charges ou le concurrent ayant rattrapé l'autre.

Pénalités :

- usage intempestif des aides = arrêt de 10 s,
- pas de balles tombées aux portes = arrêt de 5 s et enlèvement d'une charge,

- une balle tombée = arrêt de 10 s, pas de déchargement,
- deux balles tombées = arrêt de 20 s, pas de déchargement.

Article 9 Modalités de l'épreuve de traction de précision

Ordre de passage : matchs tirés au sort en fonction du nombre de couloirs.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes + charges 40 kg fournies par l'organisation.

Menage sans fouet ni stick, allure imposée au pas.

Couloirs de balles de golf de 10 m de long et 80 cm de largeur (+ 5 cm selon l'état de la carrière) matérialisés par 1 balle tous les 50 cm.

Comptage des balles tombées.

Départ anticipé : 5 balles,

2ème départ anticipé : 10 balles,

3ème départ anticipé : disqualification.

En cas d'égalité en nombre de balles, c'est le franchissement de la ligne d'arrivée qui détermine le classement.

Article 10 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée au temps

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Cinq à huit portes, largeur + 30 cm par rapport à la voie de la voiture.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 5 s par balle tombée,
- 5 s par faute de main, usage intempestif des aides,

Erreur de parcours : disqualification = dernier de l'épreuve.

Article 11 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée aux points

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Douze à seize portes avec balles, largeur + 30 cm par rapport à la voie de la voiture.

Pénalités :

- 10 points par balle tombée,
- 10 points par faute de main, usage intempestif des aides,
- 1 point par seconde de temps dépassé (temps limite à 6 km/h).

Le chronomètre départagera les ex aequo aux points dans le temps.

Erreur de parcours : disqualification = dernier de l'épreuve.

Article 12 Classement

L'organisateur fournit à France Anes et Mulets un seul classement par discipline.

Dans le cas où deux épreuves par discipline sont prises en compte dans ce classement, il se fera à parts égales.

Les mulets feront l'objet d'un classement séparé des ânes.

Par nécessité informatique, la saisie des résultats du classement par discipline (et éventuellement du classement combiné) sur le site "equides-excellence" se fera en attribuant :

- 100 au 1er,
- 99 au 2nd,
- 98 au 3ème, etc...

France Anes et Mulets attribuera ensuite des points à chaque concurrent de la façon suivante :

Classement / Nombre de participants	Moins de 6	6 à 10	11 et plus
1er	10	11	12
2ème	8	9	10
3ème	7	8	9
4ème	6	7	8
5ème	5	6	7
6ème	/	5	6
7ème	/	4	5
8ème	/	3	4
9ème	/	2	3
10ème	/	1	2
11ème	/	/	1

Un animal éliminé sur une épreuve peut participer aux autres épreuves mais n'obtiendra aucun point dans la discipline concernée pour ce concours.

Article 13 Finale : sélection

Sont sélectionnables pour la finale les ânes ayant participé à au moins 2 concours dans une même discipline. Pour chaque discipline, les 6 meilleurs ânes sont qualifiés par la somme des 2 meilleurs scores obtenus sur l'ensemble des concours auxquels ils ont participé.

Championnat des meneurs :

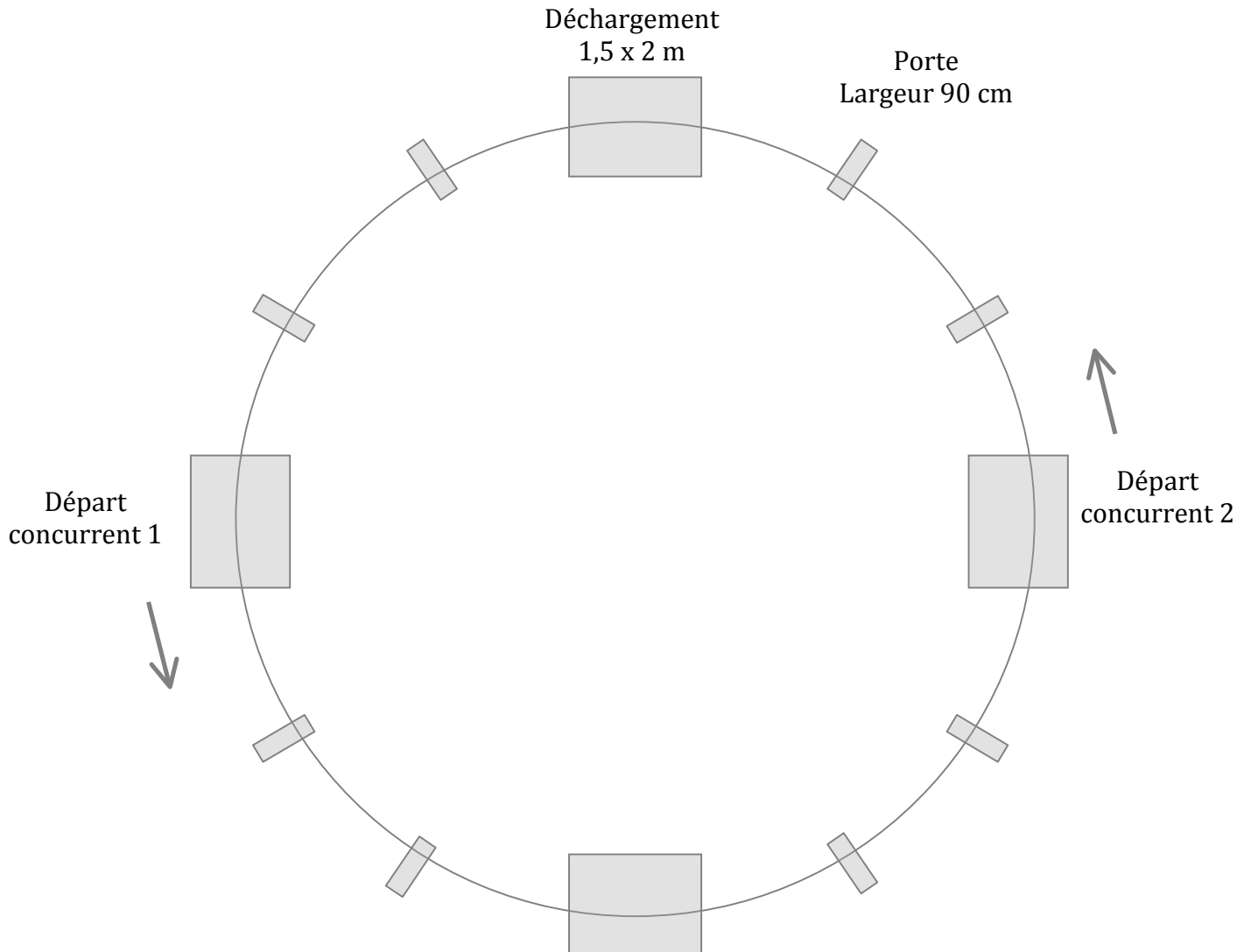
Sont sélectionnables pour la finale les meneurs ayant participé à au moins 2 concours dans les 3 disciplines avec au moins 2 ânes différents. Les 6 meilleurs meneurs sont sélectionnés par la somme des 2 meilleurs scores combinés de leurs 2 meilleurs ânes.

Championnat combiné :

Sont sélectionnables les ânes ayant participé à au moins 2 concours dans les 3 disciplines. Les 4 meilleurs ânes sont sélectionnés par la somme des 2 meilleurs scores combinés (les paires ne sont pas concernées).

ANNEXE 1 : DISPOSITIF TRACTION PUISSANCE

1 match = 1 cercle d'environ 20m avec 4 zones de déchargement (=4 cônes sans balles par zone de déchargement) dont 2 zones de départ + 2 portes (=2 cônes avec balles par porte) entre chaque zone



ANNEXE 2 : DISPOSITIF TRACTION DE PRECISION

1 match = minimum 2 couloirs de balles de golf (largeur 80 cm + 5 cm selon l'état de la carrière ; 1 balle tous les 50 cm)

